



Commune de  
Bournens

Bournens, le 13 juin 2019

AUX MEMBRES DU CONSEIL  
GENERAL DE BOURNENS

---

## **PREAVIS MUNICIPAL No 3 / 2019**

### **Demande de crédit pour l'achat d'un véhicule pour la voirie**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Préambule**

Considérant :

- > que la commune de Bournens n'est pas propriétaire du parc de machines de voirie,
- > qu'elle souhaite progressivement le devenir,
- > que le véhicule actuellement utilisé ne répond que partiellement aux besoins et arrive en fin de vie,

la Municipalité propose au Conseil l'achat d'un véhicule communal pour la voirie répondant au cahier des charges ci-après.

#### **2. Cahier des charges**

Le véhicule devra :

- > être assez compact pour être garé à l'intérieur du local du Battoir
- > être équipé d'une benne basculante pour faciliter son (dé)chargement
- > être capable de rouler à 80 km/h pour s'insérer dans le trafic lors des trajets en dehors de la commune (déchèterie, Landi...)
- > être respectueux de l'environnement

### 3. Choix du véhicule

	A	B	C
marque	 <b>PIAGGIO</b> COMMERCIAL VEHICLES	 <b>PIAGGIO</b> COMMERCIAL VEHICLES	
modèle	Porter Kipper	Porter Kipper	K01H
			
carburant	essence + CNG	essence	essence
Classe d'émissions	Euro 6	Euro 6	Euro 6
pays de fabrication	Italie	Italie	Chine
cylindrée (cm <sup>3</sup> )	1299	1299	1239
puissance (kW)	54	61	59
places	2	2	2
vitesse max (km/h)	130	130	120
longueur (mm)	3'565 mm		4'280 mm
largeur (mm)	1'460 mm		1'560 mm
charge utile (kg)	790		875
benne basculante	oui	oui	non
prix CHF TTC	34 400	24 575	12 650

#### Achat neuf ou d'occasion ?

Le marché de l'occasion pour ce type de véhicules n'est pas très intéressant pour la Commune. En effet, les véhicules offerts même s'ils sont nettement moins chers, sont souvent âgés ou fortement kilométrés et ne sont plus sous garantie. Les économies réalisées à l'achat seraient vite compensées par des coûts d'entretien supplémentaires.

#### Option 4 roues motrices

Considérant l'altitude du village, l'indisponibilité de l'option chez DFSK et son montant (CHF 10'716.– TTC) chez Piaggio, la Municipalité renonce à équiper le véhicule d'un système à quatre roues motrices.

## **Respect de l'environnement**

Les trois véhicules retenus respectent la norme Euro 6. Les Piaggio sont construits en Italie, le DFSK en Chine. Les trois véhicules sont importés et contrôlés par l'entreprise suisse Docar à Safenwil, le concessionnaire le plus proche est à Etagnières.

Le gaz naturel coûte moins cher que l'essence et a l'avantage d'avoir un prix plus stable dans le temps. La station la plus proche est à Villars Ste Croix.

Aucun véhicule électrique n'a donné satisfaction vu leurs prix (CHF 50'000.-), leurs autonomies ou leurs performances (marques Goupil ou Kyburz)

Sur les renseignements pris auprès de deux communes voisines, le véhicule chinois au prix très attractif ne paraît pas être d'assez bonne qualité.

La Municipalité propose donc de retenir le véhicule A .

## **4. Financement**

La Municipalité propose de financer cet investissement par les liquidités courantes et de l'amortir sur une durée de 8 ans.

## **5. Charges induites**

Une carte pour le paiement du carburant sur facture mensuelle sera mise à disposition de l'employé communal.

L'entretien courant, au-delà de la garantie, sera assuré par l'employé communal.

Le montant de la police d'assurance s'élèvera respectivement à environ CHF 1'200.- par année pour le véhicule A, CHF 1'100.- pour le B et CHF 1'000.- pour le C.

La taxe automobile annuelle s'élève respectivement à CHF 100.- pour le véhicule A, CHF 400.- pour le B et CHF 450.- pour le C.

## **6. Conclusion**

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL GENERAL DE BOURNENS**

- vu le préavis municipal no 3/2019 relatif à l' acquisition d'un véhicule communal pour la voirie,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

- d'approuver l'achat du véhicule A pour un montant de CHF 35'000.00 (trente-cinq mille francs suisses)
- d'autoriser la Municipalité à financer cet achat par les liquidités courantes
- d'accepter que l'amortissement à porter au budget dès 2020 soit réparti sur une durée de 8 ans au plus, jusqu'à concurrence du montant de l'investissement.

Adopté par la Municipalité en séance du 13 mai 2019.

La Syndique

La Secrétaire

J. Zwahlen

N. Ticon

Approuvé par le Conseil général en séance du 13 juin 2019.

Le Président

La Secrétaire

C. Bocion

N. Ticon